Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_042-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
2 MARS 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf mars à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

Étaient absents :
M. Raymond HOUEIX, Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD, Mme Sylvaine TEXIER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Sébastien TAVERNIER a donné pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Claire MAHE a donné pouvoir à M. Bernard CHAUVIN
Mme Emilie GEVA a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Rachel GUIHARD a donné pouvoir à M. Alain LOUIS

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_042 - MOBILITES - Renouvellement de l'Aide à l'achat vélo aux habitants du territoire de Questembert Communauté en 2026

Rapporteur : M. Boris LEMAIRE, Vice-Président

VU la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM), et ses dispositions relatives au financement des infrastructures et services de transport,
VU la délibération n°2022 02 n°2 portant sur l'adoption définitive du Plan Climat 2021-2026,
VU l'axe 1 du Plan Climat de Questembert Communauté - action 9 relative à la transversalité des actions du PCAET,
VU l'axe 6 du Plan Climat de Questembert Communauté - actions 24 et 25 relatives au développement des services de mobilités alternatives et à leur promotion,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_042-DE

VU les orientations définies dans le Plan de Mobilité Rurale du territoire d'Arc Sud Bretagne et de Questembert Communauté en 2019
VU les orientations définies dans le Schéma Directeur Cyclable en 2021
VU la délibération n°2025 082 du 26 mai 2025 portant sur la mise en place initiale d'une aide à l'achat de vélo pour les habitants du territoire de Questembert Communauté en 2025,
VU la note de présentation faisant le bilan de l'aide en 2025 et les échanges en comités aménagement cadre de vie du 02 décembre 2025,

CONSIDÉRANT que la diminution annoncée des crédits nationaux dédiés aux mobilités actives à compter de 2025 réduit les marges de manœuvre financières des collectivités, lesquelles doivent néanmoins maintenir une dynamique en faveur de la transition écologique et de la diversification des modes de déplacement, il apparaît nécessaire de poursuivre des actions locales incitatives et ciblées.

CONSIDÉRANT par ailleurs que le coût d'acquisition d'un vélo, neuf ou d'occasion, constitue un frein pour certains ménages, et que la stratégie intercommunale inscrite dans le Plan de Mobilité Rural et le Plan Climat Air Énergie Territorial vise à encourager durablement l'usage du vélo comme mode de déplacement du quotidien ;

CONSIDÉRANT que l'aide à l'achat mise en place en 2025 a permis de soutenir directement l'équipement des habitants, avec 55 dossiers validés pour un montant total de 5 345 € en sept mois (soit en moyenne deux dossiers par semaine) et un budget conforme aux prévisions annuelles de 12 800 €, il convient de conforter et renouveler ce dispositif incitatif.

CONSIDÉRANT que la nature éclectique des vélos achetés (VAE et musculaires de tout type, neuf et d'occasion) et des usager·ères (tout âge, d'étudiant·es à retraité·es) a permis de conclure que les conditions de l'offre de 2025 ont répondu aux besoins des habitants du territoire.

Il est proposé de prolonger le dispositif d'aide à l'achat en 2026 en élargissant les conditions d'obtention avec les conditions suivantes à compter du 1er janvier 2026.

Article 1 – Conditions du prolongement de l'aide à l'achat de vélos

- Cette aide financière à l'achat d'un vélo est destinée aux habitants du territoire de Questembert Communauté et est accessible à l'ensemble des usager·ères, sans distinction ni condition de ressources, sous réserve d'être domicilié·e sur une commune membre de Questembert Communauté,
- Les véhicules éligibles restent inchangés.
- Le montant de l'aide reste inchangé (40 % du prix TTC du vélo, plafonnée à 100 € TTC par vélo).
- Le montant du budget annuel 2026 dédié à l'aide à l'achat est identique à 2025 (12 800 € TTC).

Article 2 – Modifications des conditions d'obtention de l'aide à l'achat

- Cette aide devient accessible à l'ensemble des membres du foyer y compris aux mineurs représentés par un tiers majeur.
- Le marquage conforme au dispositif national d'identification des cycles rendu obligatoire depuis le 1er janvier 2021 est précisé : APIC, Bicycode, Paravol, Recobike, Auvray Security, MFC et Decathlon.
- Le règlement d'attribution précisant les modalités pratiques de dépôt de la demande, les pièces justificatives attendues, les délais de traitement, ainsi que les contrôles éventuels, sera approuvé par le Président de Questembert Communauté

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 26 février 2026,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_042-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider le montant et les conditions d'obtention et de mise en place de l'aide à l'achat vélo pour l'année 2026
- D'autoriser le Président à valider le règlement d'attribution de l'aide à l'achat.
- D'autoriser le Président à valider les dossiers de demande d'aide en signant les courriers individuels d'autorisation de versement de l'aide à l'achat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 10 mars 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 10/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT